

**DECISION N° 2018-203**

MP/MS/JG

La Directrice de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu le décret n° 88-451 du 21 avril 1988 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national d'études démographiques, et notamment l'article 15 ;

Vu l'arrêté de concours interne pour le recrutement d'un-e ingénieur-e d'études toutes branches d'activités professionnelles de l'Institut national d'études démographiques;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Composition du jury du concours interne n° 2018-03 pour le recrutement d'un-e ingénieur-e d'études toutes branches d'activités professionnelles de l'Institut national d'études démographiques

**Président du jury** : **Bruno Bordage** – délégué régional adjoint de l'Institut de recherche pour le développement.

**Membres** :

-**Myriam Khat** – Directrice de Recherche à l'Ined.

-**Bernadette Leroy** – Adjointe au chef du service des ressources humaines à l'Ined

-**Arnaud Bringé** – Chef du service des méthodes statistiques à l'Ined

-**Roméo Fontaine** – Chargé de recherche à l'Ined.

**Article 2** : La secrétaire générale de l'Ined est chargée de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage au tableau pendant une durée de deux mois.

Fait à Paris le 8 octobre 2018,

La Directrice de l'Ined,



Magda Tomasini